







32-2024-03-07-00001

Arrêté modificatif

portant programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du d) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2024 à 2028, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

Le Président du Conseil départemental du Gers,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 312-8 et D. 312-204;

VU le décret n° 2022-695 du 26 avril 2022 modifiant le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux

VU le décret n° 2022-742 du 28 avril 2022 relatif à l'accréditation des organismes pouvant procéder à l'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS)

VU le Décret du 20 avril 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé d'Occitanie - M. Didier JAFFRE;

VU la décision ARS-Occitanie - N°2023-5933 du 28 novembre 2023 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;

VU l'arrêté portant programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médicosociaux relevant du d) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2023 à 2027, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code ;

CONSIDERANT le référentiel d'évaluation de la qualité des établissements et services médico-sociaux publié par la Haute Autorité de Santé (HAS) en date du 10 mars 2022 ;

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser la programmation pour les années 2024 à 2028 ;

ARRETENT

Article 1er

La programmation pluriannuelle prévue à l'article D. 312-204 du code de l'action sociale et des familles des échéances prévisionnelles de transmission aux autorités en charge de leur autorisation des rapports d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux dont l'autorisation est délivrée conformément au d) de l'article L. 313-3 du même code est annexée au présent arrêté.

Article 2

La programmation prévue à l'article 1er porte sur la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028. Cette programmation est ajustée au plus tard au 31 décembre de chaque année au titre des cinq années suivantes. Elle peut être modifiée notamment pour tenir compte de changements intervenus dans la situation des établissements et services concernés.

Article 3

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 4

Le Directeur de la Délégation Départementale du Gers pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie, le Directeur général des services du Conseil départemental du Gers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire et publié au recueil des actes administratifs de l'État et du Département du Gers.

07 Mars 2024 le

> Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

Philippe DUPOUY

Didier JAFFRE

Président du Conseil Départemental du Gers

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie et par délégation, La Directrice Générale Adjointe

Sophie ALBERT

Par délégation, La Directrice Générale Adjointe Solidarite







Annexe

Relative à la programmation du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028 de transmission des rapports d'évaluation des établissements sociaux ou médico-sociaux sociaux autorisés conjointement par le président du conseil départemental et le directeur général de l'agence régionale de santé

Catégorie ESMS	Organisme gestionnaire		ESMS concernés		
	Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale	N° Finess géographique	commune
EHPAD	ESMSC maison de retraite Eauze	320000250	Elusa	320780463	EAUZE
EHPAD	CIAS de la Ténarèze	320782840	La Ténarèze	320782212	CONDOM
EHPAD	Association Vicoise de gestion	320000367	Le Château Fleuri	320782253	VIC FEZENSAC
EHPAD	Fondation Partage et Vie	920028560	La Bastide d'Albret	320001159	MAUVEZIN
EHPAD	SAS Las Peyrères	750060956	Las Peyrères	320780497	SIMORRE
EHPAD	CH Nogaro	320780208	EHPAD du CH	320783186	NOGARO
EHPAD	CH Vic Fezensac	320780216	EHPAD du CH	320783194	VIC FEZENSAC
CAJ	Union Départementale Mutuelle 32	320000599	CAJ autonome Relais Cajou	320001118	AUCH
SAMSAH	L'ESSOR	920026093	SAMSAH L'ESSOR	320005556	AUCH
FAM	L'ESSOR	920026093	FAM L'OUSTALOU	320784754	MONGUILHEM







Catégorie ESMS	Organisme gestionnaire		ESMS concernés			
	Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale	N° Finess géographique	commune	
EHPAD	CCAS Le Houga	320783889	Les Magnolias	320785025	LE HOUGA	
EHPAD	ANRAS	310788609	Saint-Dominique	320784606	AUCH	
EHPAD	Association ITINOVA	690793195	La Roseraie	320782170	AUCH	
EHPAD	SAS Le Clos d'Armagnac	320004351	Clos de l'Uby	320004369	CAZAUBON	
EHPAD	CH Mauvezin	320780182	EHPAD du CH	320783160	MAUVEZIN	
EHPAD	EPS Lomagne	320004310	Cadéot La Pépinière LeTané	320783137	FLEURANCE	
EHPAD	CH Auch	320780117	Robert Barguisseau	320782758	AUCH	
EHPAD	SA Alliance - le Clos de la Bourdette	320003247	Alliance	320003254	COLOGNE	
FAM	AGHITC	320003114	FAM CILT ST BLANCARD	320003122	SAINT-BLANCARD	







Catégorie ESMS	Organisme gestionnaire		ESMS concernés		
	Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale	N° Finess géographique	commune
EHPAD	SGMR Ouest SARL Les Jardins d'Iroise d'Auch	320002918	Les Jardins d'Iroise	320001258	AUCH
EHPAD	SA Les Jardins d'Agapè	320001308	Les Jardins d'Agapè	320001399	AUCH
EHPAD	CH Mirande	320780190	Saint-Jacques	320783178	MIRANDE
EHPAD	CH intercommunal Lombez/Samatan	320780174	EHPAD du CH Lombez Samatan	320783152	LOMBEZ
EHPAD	Association les mille soleils	320000359	Mille Soleils	320782196	MARCIAC
EHPAD	ESMSC maison de retraite l'Isle Jourdain	320000268	Saint-Jacques	320780471	L'ISLE JOURDAIN
EHPAD	ESMSC maison de retraite St Clar	320000284	Lavallée	320780505	ST CLAR
FAM	AGAPEI	310024419	FAM ESPAGNET	320784671	LADEVEZE-VILLE
FAM	CENTRE CANTOLOUP LAVALLEE	320780281	FAM LA TUCOLE	320003270	SAINT-CLAR







Catégorie ESMS	Organisme gestionnaire		ESMS concernés			
	Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale	N° Finess géographique	commune	
EHPAD	SA Médica France	750056335	La Villa Castéra	320002298	CASTERA VERDUZAN	
EHPAD	CIAS Val Gers	320001589	Val de Gers	320002199	MASSEUBE	
EHPAD	Association ADEF RESIDENCES OCCITANIE	940030802	La Maison des Rosiers de Jeanne	320782162	AUCH	
EHPAD	CH Gimont	320780158	EHPAD du CH et Cahuzac	320783145	GIMONT	
EHPAD	CIAS Armagnac Adour	320782857	Bel Adour	320782238	RISCLE	
EHPAD	Association Cité Saint-Joseph	320000342	Cité Saint-Joseph	320782188	PLAISANCE	
EHPAD	CH Condom	320780133	Le Cèdre	320782915	CONDOM	
CAMSP	ADPEP 32	320002769	CAMSP du Gers	320783038	AUCH	
FAM	CCAS MONFERRAN SAVES	320783202	FAM LES THUYAS	320785595	MONFERRAN-SAVES	







Catégorie ESMS	Organisme gestionnaire		ESMS concernés			
	Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale	N° Finess géographique	commune	
EHPAD	Association Mont Royal	320785611	Mont Royal	320785629	MONTREAL DU GERS	
EHPAD	APAJH 32	320003098	La Tour de l'Age d'or	320782139	TERMES D'ARMAGNAC	
EHPAD	Association de la maison de retraite	320004377	Roger Rambour	320785363	VALENCE SUR BAISE	
FAM	ARREAHP	320003643	FAM CASTEL ST LOUIS	320003262	ORDAN-LARROQUE	